L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 19 DÉCEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR ARMAND LAPOINTE.

XXV—Suite.

—Je vais vous le dire, reprit Andoche: j'étais dans la cabane qui est à mi-côte, avec Marceline. Nous nous étions abrités là contre la pluie et nous causions. Tout à coup nous avons entendu un cri, un seul, puis rien! Mais ce cri m'avait été aux entrailles. Avant qu'il se fût écoulé quelques secondes, j'étais sur le rivage. Au clapotement de l'eau, je reconnus que la rivière marchait comme les jours d'éclusée. Devant moi il me semblait voir quelque chose de plus sombre que la nuit, qui surnageait. Je me jetai à l'eau et, en quelques brassées, poussé par le courant, j'arrivai à ce quelque chose; c'était une voiture. Je plongeai aussitôt, mais la voiture était vide. Cependant le noyé n'avait pu aller au fond de l'eau à cause de la rapidité du courant; je nageai en avant; un corps flottait entre deux eaux, je le pris dans mes bras et, le poussant devant moi, je parvins à atteindre le rivage. Marceline était là, m'attendant toute en peine; à nous deux, nous transportâmes le corps ici. C'était vous, monsieur! Je ne vous dirai pas ce que j'ai éprouvé en vous reconnaissant... Ça m'étranglait... Nous vous avons déshabillé, frictionné, enveloppé dans la couverture, et sous nos efforts la chaleur est revenue, puis la vie, puis vous vous êtes endormi. Enfin vous êtes sauvé! Qui est content? Qui est heureux? C'est Andoche, parce qu'il a pu, enfin, payer une vieille dette qu'il vous devait.

Et le brave Morisset riait et pleurait en même temps.

Jacques Hervey prit dans ses mains les mains réunies d'Andoche et de Marceline.

—Merci, mes bons amis, leur dit-il, je me garderai bien d'oublier jamais que si je suis vivant à cette heure, c'est à vous que je le dois.

Jacques Hervey s'habilla aussitôt.

—Comment expliquez vous, demanda-t-il à Morisset, la crue subite de l'Yonne?

—Elle est d'autant plus incompréhensible, répondit le passeur, qu'à la couleur de l'eau je reconnais qu'elle vient de la Cure. Sans doute le barrage a été rompu. Nous saurons cela par les premiers bateaux qui descendront.

—Passez-moi de l'autre côté, mon cher Morisset.

—Oui, monsieur.

—A bientôt, Marceline. Je veux être témoin à votre mariage.

—Ce sera bien de l'honneur pour moi: merci, monsieur.

Jacques Hervey débarqua sur la rive droite et prit les chemins détournés pour arriver chez lui.

Le village était éveillé.

Les hommes de peine auxquels l'éclusée apportait toujours un travail supplémentaire pour le chargement des bateaux qui prenaient des marchandises à Château-Bernard, arrivèrent sur le port, et avec eux quelques curieux, flâneurs en quête d'une distraction, et ceux des ouvriers de M. Laroche qui demeuraient au village.

Tout le monde fut surpris de l'élévation de la rivière.

—Qu'est-ce qui flotte donc là-bas? demanda l'un des assistants.

Mille suppositions contradictoires furent émises.

—Allons voir ce que c'est.

Deux personnes prirent un bateau et se rendirent vers l'épave flottante.

—Mais c'est une voiture.

—Peut-être y a-t-il quelqu'un dedans.

On coupa les traits qui retenaient le cadavre du cheval à la voiture, et celle-ci, soutenue par un croc, surnagea à demi.

—Tirons la à terre, dit l'un des bateliers.

Cette manœuvre fut exécutée immédiatement.

—C'est le cabriolet de M. Hervey! je le reconnais.

—Et moi aussi.

—Mais alors le médecin se sera noyé en voulant passer le gué!

—Faut croire! Cependant l'éclusée n'a pu arriver cette nuit, et au jour M. Hervey ne se serait jamais aventuré à l'eau.

—Au jour il aur..it eu le bac.

—C'est vrai. Si nous cherchions le cadavre?

—Ce serait peine perdue; il a dû être emporté par les eaux. On le trouvera demain matin.

—C'est un grand malheur, sais tu! Un si brave homme!

—Oui. Si nous allions prévenir de suite M. Laroche, son ami?

—Allons.

En ce moment, les premiers bateaux descendant la rivière se présentèrent.

—Eh! Michel! cria l'un des bateliers en s'adressant au marinier qui était en tête, qu'est-ce qu'il y a donc eu au barrage de la Cure?

—Quelque scélérat a levé les aiguilles cette nuit. Les gendarmes sont à sa recherche, répondit le marinier.

Les deux bateliers poussèrent au large, et la toue, entraînée par le courant, arriva en quelques minutes au port Michaud.

Les deux hommes firent part à M. Laroche de la découverte qu'ils venaient de faire dans la rivière et de ce que leur avait dit le marinier Michel.

M. Laroche, très ému, appela son domestique.

—Pierre! Pierre! cria-t-il, attelle de suite.

Un quart d'heure plus tard, la voiture de M. Laroche s'arrêtait à la porte du médecin.

Le marchand de bois se jeta sur la sonnette.

—Le docteur Hervey? demanda-t-il d'une voix haletante à Suzanne.

—Il est chez lui, monsieur; entrez.

Il se précipita chez le médecin.

—Dieu soit béni! vous êtes vivant! s'écria-t-il.

—Oui, dit Hervey, grâce à Morisset et à Marceline.

—Expliquez-vous mon ami.

Jacques Hervey apprit à M. Laroche les incidents de la nuit précédente.

—Dans tout cela, je vois un guet-apens abominable et un crime. Heureusement le coupable m'est connu.

—Qui supposez-vous donc?

—Jean Malicorne! Aucun autre que lui n'avait intérêt à vous attirer à onze heures de la nuit aux Moustiers; aucun autre que lui n'a pu lever les aiguilles de la Cure!.... Il faut mettre un terme à ces attentats.

—Où allez-vous, mon cher Laroche? demanda Jacques Hervey au marchand de bois qui se dirigeait vers la porte.

—Faire mon devoir, dit celui-ci.

M. Laroche, sans plus s'expliquer, se rendit chez le maire.

—Monsieur, dit-il à l'officier municipal, je viens vous dénoncer un crime et requérir l'arrestation du coupable.

—Un crime à Château-Bernard! s'écria le maire; c'est impossible!

—Ecoutez-moi, monsieur, reprit Laroche. Il y a quatre jours, Jean Malicorne a demandé à Andoche Morisset d'assassiner M. le docteur Hervey. Je n'ai point à vous dire le mobile qui dirigeait l'assassin, vous le connaissez comme moi. Morisset a refusé d'obéir à son maître, et Morisset quitte samedi le service de Jean Malicorne, chassé par celui-ci: Interrogez Andoche, il vous confirmera ma déclaration. Cela n'est pas tout. Hier, à dix heures et demie du soir, un enfant du hameau envoyé par quelqu'un qu'il croyait être un domestique de la ferme des Moustiers, s'est présenté chez le docteur Hervey et l'a prié de se rendre en toute hâte à la ferme pour un accouchement. C'était un mensonge et un piège. Nulle femme à la ferme n'avait besoin de l'aide du médecin. M. Hervey est revenu vers le village, et certain de l'état de la rivière, qu'il avait traversée une heure auparavant, il a lancé son cheval dans le gué. A la même heure, un scélérat levait les aiguilles du barrage, une éclusée formidable se déclarait, et la voiture du docteur Hervey était entraînée par les eaux, emportant le cheval et mon ami.

—Le médecin est noyé! s'écria le maire.

—Non; grâce au courage et au dévouement de Morisset qui, ayant entendu son cri de détresse, est venu à son secours.

—Mais quel est le coupable?

—Le même qui avait commandé à Morisset d'assassiner M. Hervey: Jean Malicorne!

—C'est bien grave! Et les preuves?

—Vous en trouverez sans doute chez lui. Qui donc avait intérêt à commettre un pareil crime? Qui donc était l'ennemi de M. Hervey? Qui donc l'a constamment persécuté et calomnié? Un seul homme: Jean Malicorne!

Depuis longtemps M. le maire de Château-Bernard était revenu de la haute opinion qu'il avait eue jusque alors de son riche voisin.

—Il y a des présomptions assez graves pour commencer une instruction, dit-il. Je me rends immédiatement chez M. Malicorne. Envoyez-moi Andoche Morisset, je vais l'interroger.

—Dans une heure il sera ici.

Lorsque le maire arriva dans la maison de l'usurier, celui-ci était au lit et en proie à une fièvre violente. Sa femme était à ses côtés.

—Monsieur Jean Malicorne, dit le maire, la voix publique vous accuse d'avoir, cette nuit, levé les aiguilles de la Cure pour arriver à la mort de M. le docteur Hervey. Est-ce vrai?

Malicorne semblait se débattre contre un fantôme dont la vue l'obsédait.

Un râle sourd sortit de sa poitrine.

—Ah! Seigneur! s'écria Mme Julienne, mon pauvre Jean n'a point quitté le lit depuis hier. Voyez dans quel état il est.

Le maire jeta un regard dans la chambre.

Dans la ruelle du lit, il vit un pantalon tout humide encore, maculé de boue, souillé par la vase et l'eau; à côté, une paire de gros souliers ferrés étaient dans le même état.

—Ah! malheureux! s'écria-t-il en saisissant le bras de l'usurier, regardez!

—Jean Malicorne se dressa sur son séant; ses cheveux étaient hérissés, ses yeux disparaissaient dans leur orbite, ses traits, fortement contractés, avaient cette teinte de la cire, précurseur de la mort.

—Eh bien, oui! dit-il, oui; je me suis vengé! Le Parisien est mort, il n'épousera pas Adrienne!

—Vous vous trompez, Jean Malicorne, dit le maire d'une voix grave, monsieur Hervey est vivant.

Malicorne poussa une exclamation de rage et de désespoir.

Le sang afflua au cerveau et la congestion se déclara.

Jean Malicorne était perdu!

Il retomba sur son lit et son agonie commença.

Elle dura deux jours. Il mourut dans la soirée du vendredi sans avoir repris connaissance!

Dieu s'était chargé de la punition du vieux pécheur.

Deux mois plus tard Mlle Adrienne Debray se nommait Mme Jacques Hervey.

Quant à Prosper Malicorne, il changea de nom et se fit appeler le comte de Château-Bernard. Aidé de quelques amis, il dévora en peu de temps la succession de son père; puis, ne sachant que faire pour vivre, il s'est associé à une somnambule *extra-lucide*, et à l'heure présente, il signe, comme officier de santé, les ordonnances de son *sujet*.

Julienne Malicorne n'est point encore morte; plus rapace, plus avare que jamais, on la trouve sur les bords de l'Yonne, faisant paître une vache étique et, fidèle à ses anciennes habitudes, elle ne rentre dans sa maison qu'après avoir rapiné dans les champs de ses voisins.

Si l'un de nos lecteurs a jamais occasion de parcourir la route de Vermanton à Courson, qu'il s'arrête à la seconde borne kilométrique, après avoir quitté le premier de ces deux bourgs, il verra à mi-côte, sur la droite, une maison coquette, construite en pierres et en briques rouges et tout entourée de grands bois. Une longue avenue plantée d'arbres conduit de la maison à la rivière. Devant elle sont de vastes horizons. Rien n'est plus charmant et plus pittoresque que cette habitation.

C'est là que demeurent M. et Mme Jacques Hervey, à égale distance à peu près, des deux amitiés qui les ont protégés et ont aidé à leur bonheur.

Mme Jacques Hervey a aujourd'hui un peu plus de quarante ans; elle est encore belle et adorée de tout le monde.

Jacques Hervey vit en philosophe et en sage entre ses amis, sa femme et deux beaux garçons dont il espère faire des citoyens utiles.

Tout est bien qui finit bien!

FIN.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER,

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA, Capitaine Hanover, partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.
15 mai — Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore. Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA, capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents. No. 46 de la rue du Camp.
25 juillet—5m.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN, Capitaine Jno Henn, Commis, Wm. Culbertson;

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 36 de la rue du Camp.
15 oct—1F

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Samedis à 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & KEPLER, No 106 de la rue de la Commune.
5 août—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH. C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
15 nov

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA, A. DUGAS, capitaine. A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 1 6 rue Commune. J. J. COMAUX, 8 rue Dofiane. 1erdéc—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE, Capitaine P. Mc Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.
21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur St JOHN, capt. Allen Jumel, Chas. Huste et S. Heno, commis.

partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.
14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 8 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.
18juillet—1an

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part. de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à S. RIVET, No 20 rue Conti.
27oct—

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M. Le beau bateau SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.
17 oct—1F

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA. Capitaine Jno Reynaud, commis J. L. Boyd.

Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai—6m

Pour la Côte au-dessus de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Basse, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY, neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Tecmoulet et A. Heicshnayre, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.
4 déc—

En débarquement

de la barque SIMETTO, venant de MARSEILLE et en magasin:

50 quarts Portwine,
200 caisses, Vermouth "Nailly Prat & Co."
50 caisses vin de Muscat.
30 caisses Cassis.
25 barriques, vin Bandol.
10 barils huile de Lin.
100 caisses Vermouth "Picard."
6 barriques vin blanc "St. Morillon."
15 barils do

A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, 39 rue Vieille Levée. 16 déc—3t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarmena, samedi, 26 décembre.
SAINT-LAURENT, Rousseau, samedi, 9 janv.
FRANCE, Trudelle, samedi, 23 janvier.

PRIX DU PASSAGE (or y compris le vin): Première cabine, $110; Seconde cabine, $65.

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $30.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—6m Gallier Court. Lettre H. R. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellente emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
28juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2000 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Couper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF ALABAMA, partira de son quai, poteau 23, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DÉCEMBRE 1874.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 36 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier.

Départ:	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Hannover	2 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15	17
Koeln	5 janv.	7 fév.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $50 en or.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 41 de la rue de l'Union.
6 août—1 an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,

Le steamer HUDSON, Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 19 décembre, à 8 h. M. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ... Capt. L. F. Timmerman,
CUBA ... Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer CITY OF MERIDA, Commandant L. F. Timmerman, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 19 décembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz ... $60. en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO, partira le 9 Janvier. 12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett ... 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

Départ, VENDREDI, 18 décembre, à 8 heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe,

YAZOO, L. D. Barrett, commandant,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $35
Passage pour Philadelphie ... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage ... 80

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 29 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande. 1er mars—1 an

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLÉANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé ... $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO ... Président
H. ZUBERBIER ... Vice-Président
EMIL MAIER ... Premier Secrétaire
H. E. MARBURG ... Second Secrétaire
F. BERGER ... Inspecteur

Directeurs:
Geo. Binder, (maison Lesassier & Binder)
A. H. Braughn, (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Grotesinger, (maison Chasen & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)
J. Armbruster, J. Kohn,
Adam Geiser, Louis Grunewald,
Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,
Hy. Oetting, M. Schulz,
Thomas Gilmore, R. F. Theurer,
P. Thomassin, J. J. Weckerling,
J. Voelkel, Fred. Del Bondio.
mars—1an

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 31, 1874,

Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Through night express daily, at 4 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 P. M.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Cincinnati.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.
C. H. ALLEN, General Superintendent. 31 décmai

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.
Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours à 2 h. P. M.
Express du soir, tous les jours à 11 h. p. m.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent Général pour les passages.
C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 31 décmai

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Express ... 7:00 A. M.	Express ... 11:00 P. M.
Malle ... 6:00 P. M.	Malle ... 10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril

[illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express ... 7:00 A. M.	Express ... 11:00 P. M.
Mail ... 6:00 P. M.	Mail ... 10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac aller et retour, le même jour ... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans ... 15 cents.

Pour la station de Gentilly ... 15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
Midi	1 P. M.
2 " P. M.	3 "
4 "	5 "
6 "	7 "

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
8avril—

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de Morgan's Steamship Line.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-dela de Brashear, entre pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au — 3 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873:

sur les risques d'incendie	$414,663 53	
Sur les risques de mer	101,150 53	
Sur les risques de rivières	42,874 54	
Total des primes		$558,688 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$125,904 98	
En moins—Primes remboursées	11,776 86	
		$137,382 51
Montant net des primes		$421,306 43
Réassurances	$ 42,923 82	
Pertes par le feu	$181,[illegible] 87	
Pertes sur mer	67,372 08	
Pertes sur rivières	9,774 91	
		$350,017 84
Dépenses, taxes, etc., intérêt		17,401 65
Commissions des affaires d'agences		7,796 97
Réfaction (rebate) aux assurés		30,773 40
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	$25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
		50,000
		417,31[illegible] 66
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 68,497 16
Effets à recevoir, pour primes	18,077 16
Bonds de la ville et autres bonds	126,868 86
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,614 00
Billets en garantie et billets hypothécaires	276,736 00
Primes en voie de recouvrement	102,370 62
Comptes en suspens	3,[illegible]
Primes d'agence pour décembre	11,013 30
Mandats	6,79[illegible]
Succursale	4,[illegible]
Louisiana Cotton Factory	1,979
Propriété au coin des rues Canal et Camp	70,982 77
Autres propriétés foncières	85,332 30
Dû par des Compagnies d'assurances	7,486 16
	$774,885 77
Dépréciation	97,540 94
Valeur sur le marché, au comptant	$676,944 88

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	125,906 98
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 15
Effets à payer	1,736
Réclamations non réglées	3361 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 07

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payre,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, H. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt
Chas. Lafitte, J. Tuyes.
18 jan—1 an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL ... $500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante sous et au delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1856.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle" —ET DE— MACHINES DE TOUTE SORTE —DE— W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Pancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des pièces d'installation du Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boulons et les Écrous.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

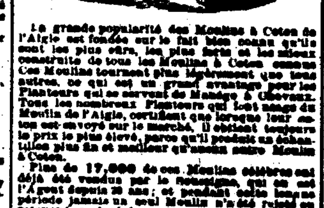

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par la maison, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 1 1/2 pouces de diamètre, pour deux seulement 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies d'autres marques dont les scies n'ont que 10 ou même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les plus habiles planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté une de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de [illegible] scies [illegible] Moulins de [illegible] scies [illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS — A — SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

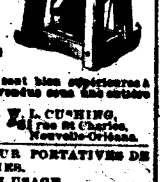

Ces moulins célèbres sont bien supérieures à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1.800 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestals indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

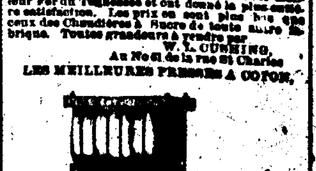

Ces chaudières à sucre ont été faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

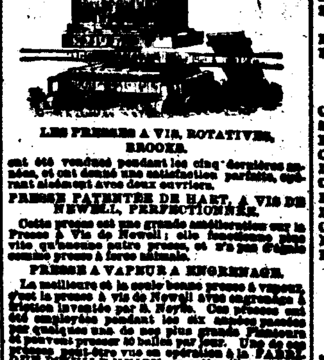

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS, ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques-uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 10 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, de cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et renommée Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Reddan & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,
No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.
1sept

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:

Incendie	$[illegible]	
Mer	[illegible]	
Rivières	[illegible]	
		$[illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873		[illegible] 77
		[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874		[illegible]
		$[illegible] 70
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]	
Payé, pertes sur mer	[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
	[illegible]	
Payé, réfaction (rebates)	[illegible]	
Payé, réassurances	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses casuelles	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
	[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêts	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfices net		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Bond	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, par devant moi, ce — avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 14avril—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	[illegible]	
Moins les primes rendues	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	[illegible]	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$[illegible]
Déduit pour l'année 1873		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées durant la même période:		
Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques de rivières	[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	
		[illegible]
Réassurances		[illegible]
Taxes	[illegible]	
Réduction en lieu de certificat	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	[illegible]	
	[illegible]	
Escompte, compagnie et intérêts	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
Pertes non réglées		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]
Billets à recevoir sur Primes	[illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	[illegible]
Actions de la Compagnie du Vallette Dry Dock	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]
Bons O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnies d'assurance	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROUSSEAU, Président.
A. W. [illegible], Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. AIMEE BADER, Président.
CHAS. KNOBLOCH, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.

Primes reçues		$[illegible]
Pertes par Incendie sur mer et rivières payées	$[illegible]	
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc	[illegible]	
		[illegible]
		$[illegible]
Total de l'Actif		$[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, [illegible] pour cent.
Dividende sur Primes payées, [illegible] pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, [illegible]
A. Aimée Bader, Jos. Keller, [illegible]
H. A. [illegible], Th. Lilienthal, [illegible]
[illegible], H. F. Del Bondio, [illegible] Miller,
Isaac Scherck, H. Bieber, [illegible]
J. H. Schwann, Chas. Engstedt, [illegible]
Louis Schwarz, M. Frank, [illegible]
X. Weissenbach, H. E. Seegers, [illegible]
B. Wilderman, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 74.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ [illegible]
Tiré en sus des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Mobilier et installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques et Banquiers de l'Etat	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement, que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce — Mars 1874. JULES MOREY, N. P.

Exact — Attesté: E. FOURNIER, [illegible] Directeurs.

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL — DU — FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 23 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$447,[illegible] 19	
Sur risques de rivières	237,[illegible] 44	
Sur risques de mer	63,[illegible] 60	
		$[illegible]
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1874	$[illegible] 00	
Primes remboursées	16,664 12	
		[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$276,[illegible] 14	
Sur risques de rivières	121,[illegible] 13	
Sur risques de mer	15,[illegible] 00	
		$[illegible]
Réassurances		[illegible]
Réfaction (rebate)		32,[illegible] 11
Taxes d'Etat et d'agence		32,[illegible]

DÉPENSES BRUTES.

Bureau local	$[illegible]	
Agences	[illegible]	
		[illegible]
Profit et Pertes		[illegible]
		[illegible]
Balance		$[illegible]
En plus—		
Escompte, intérêt, épargnes reçues	$111,[illegible]	
En moins—		
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second dehors	118,[illegible]	
Bénéfices net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	64,[illegible]
Billets à recevoir, pour garantie	[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bons de la ville et autres bons	[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	[illegible]
Immeubles	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment par devant moi, ce — mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le — du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, secrétaire.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Moins — cent remis aux as[illegible]	7,216 [illegible]	
Taxes	7,[illegible] 77	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Primes retournées	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]	[illegible]
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi ce — mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public No. 149, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 déc. 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès	$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes	[illegible]
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]
	$[illegible]
Montant payé sur 26 décès	$[illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Polices sec "A."	$[illegible]
Polices sec "B."	[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamés"	[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessements en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Billets et recevoir	[illegible]
	$[illegible]

I. N. MARKS, Président.
L. A. FOURNIER, Trésorier.
3 août et 8août

RAPPORT SUR L'ETAT — DE LA —

Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires, le 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	[illegible]
Items, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tenders	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le susdit tableau qui précède est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce — mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
ADE. MOULTON,
[illegible]
CHAS. E. GIRARDEY, } Directeurs.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:		
Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible] 72	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfices		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Temple Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —
P. Maspero, M. Puig,
D. A. Chaffraix, D. Mc Coard,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Reid,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.
3 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL — DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes des rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$[illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc		[illegible]
		[illegible]
Bénéfices net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurance en voie de recouvrement	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 23 mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —
Thos. A. Adams, Samuel B. Newman,
Saml. H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
R. B. Post, A. Levi,
Edward Pilsbury, Jno. H. King,
Chas. E. Slaytack, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone.
5 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes		$[illegible]
Escompte et intérêt		[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible]	
Dépenses générales et taxes	[illegible]	
Réserve et dividende sur actions	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]	
Total de l'actif		$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] prime du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
B. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, G. M. BAYLY,
R. BISCOE, JAMES BYRNES,
I. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. MAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 28 janv

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLEANS. INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé ... $300,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS ... [illegible]
Actif ... [illegible]

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés une participation dans les profits. [illegible]

L'assuré, quelque police que soit en question, pour être avoir un intérêt dans la compagnie [illegible].

Les pertes sont réglées promptement et [illegible].

H. PEYCHAUD, Président.
[illegible], Vice-Président.
[illegible], Secrétaire.

ASSURANCES.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année finale expirée le 30 avril 1874	$[illegible] 12
Pertes payées dans l'année	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	[illegible]
Intérêt et épargnes reçus	121,[illegible]
Montant net des bénéfices—primes de l'année finale	[illegible]
Bénéfices nets bruts après paiement de $[illegible] d'intérêts	307,[illegible] 73

Dividendes comptant payés dans l'année:
Intérêt ... 10 pour cent
Primes ... 30 pour cent.

Actif:
30 avril 1874 ... $[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des rivières et des mers—aux taux courants, de primes.

Le 15 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie ($[illegible]), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, secrétaire.

Directeurs:
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Saml. H. Moore, A. Brittin,
J. L. Warren, A. M. May,
H. F. Beckner, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. H. Pike, James S. Prentidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.
1ermai—1an

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:		
Sur risques de feu	$114,[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
Moins primes remboursées		[illegible] 77
Primes acquises		$[illegible] 76
Déduit—Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes sur mer	43,118 79	
Pertes sur rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réductions (rebate)	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]	
		[illegible]
Réservé pour primes non terminées		$[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock notes	$[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents et Salvage, etc	[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes	[illegible]
	$[illegible]

Copie correcte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
E. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 22me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. F. Blanco
A. Tertrou, G. Bernier, O. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunet, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. E. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, E. De Lee, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell H. Bose.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux Sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 30 novembre 1874.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1873 était de		$1,[illegible] 11
Encaissé depuis cette époque:		
Pour quotités d'admission reçues du Collecteur	$12,[illegible] 60	
Reçu comme don de Société	[illegible]	
Reçu pour deux scripts d'assurance	[illegible]	
Reçu provenant de la vente d'un vieux poêle	2 00	$13,[illegible]
Total des recettes		$14,[illegible]
A déduire pour les dépenses pendant le même temps:		
Payé pour assurance de l'Asile et son contenu	$[illegible] 70	
Payé au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, etc., appointements, et pour blanchissage	[illegible]	
Payé aux Médecins leurs honoraires	1,[illegible]	
Payé aux Pharmaciens	1,172 27	
Payé au secrétaire	[illegible]	
Payé pour annonces, registres, frais de bureau	[illegible]	
Payé au Collecteur, sa commission	1,[illegible]	
Payé pour 492 bons de réserve	2,[illegible]	
Payé pour réparation à l'Asile et aux tombeaux	1,[illegible]	
Payé pour différents ustensiles de cuisine	[illegible]	
Payé pour lingerie, combustible, de commisaire, etc	[illegible]	
Payé pour provisions diverses	[illegible]	
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz	[illegible]	
Payé pour inhumations	[illegible]	
Payé pour funérailles	[illegible]	
Payé pour remboursement d'admission	[illegible]	$13,971 [illegible]
Balance en caisse ce jour		$[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de [illegible] membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de ... $[illegible] 00

A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société ... 718 30

Total ... $1[illegible] 30

A déduire pour 12 admissions à 11 00, le produit a été versé dans la caisse de la mutualité ... [illegible]

Restant à la caisse de bienfaisance ... $[illegible]

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux ou terrains au Cimetière St-Louis, 3ème District, s'élèvent à environ	$[illegible] 00
L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, ses accessoires et les médicaments	[illegible]
Représentant un total de	$[illegible]
Sur lequel il est encore dû par la Société à actions, soit	[illegible]
Actif net	$[illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, au novembre 1873, de ... 1,[illegible] membres.

Perdus sur ce nombre:
Décédés à l'Asile ... [illegible]
Décédés à domicile ... [illegible]
Démissionnaires ... [illegible]
Rayés aux assemblées générales ... [illegible]

Restant de l'ancien effectif ... [illegible] membres
Reçus depuis la même époque ... [illegible]

Donnant l'effectif actuel de ... 1,[illegible]

Classés ainsi qu'il suit:
Pensionnaires à l'Asile ... [illegible]
Anciens membres honoraires ... [illegible]
Sociétaires suspendus, comptant à l'effectif ... [illegible]
Fils de Sociétaires, payant la quotité ... [illegible]
Veuves de Sociétaires ... [illegible]
Membres actifs ... [illegible] total égal [illegible]

Service Médical.

Le rapport du Dr. Touatre constate qu'il a soigné à l'Asile 239 sociétaires qui y sont restés 3190 journées donnant environ 13 journées par malade; de plus, ses rapports mensuels établissent qu'il a fait à domicile [illegible] visites dans le 1ème District; d'Aquin, accusent [illegible] visites pour les 1er et 4ème Districts, enfin, le 3ème District, confié à M. A. de [illegible], a nécessité [illegible] visites.

Les rapports du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dénoncé aucune plainte contre le service administratif, médical ou intérieur.

Le service administratif pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 30 novembre:

MM. [illegible] Girod, Président, 72, rue Dumaine.
[illegible], Vice-Président, 14, rue Chartres.
[illegible], Trésorier, rue de Chartres, 216.
[illegible], Secrétaire, 105, Royale, } Formant le comité de finances.
[illegible]
[illegible]
[illegible] } Formant le comité de secours.
[illegible]
[illegible] } Comité d'admission.

Messieurs les Sociétaires sont informés des agents suivants:
[illegible]
[illegible] de l'Asile—P. Dubost.
[illegible] pour l'Asile et le 2ème District: Dr. [illegible]
J. [illegible], rue Dumaine, 121.
Pour le 1er et 4ème Districts: Dr. H. d'Aquin, 160, Villeré.
Pour le 3ème District: Dr. A. [illegible], 183, Rampart.